



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 70836

Texte de la question

M. Richard Ferrand attire l'attention de M. le Premier ministre sur le siège social de l'Ifremer. En effet, le Premier ministre avait affirmé la volonté de l'État de transférer le siège social d'Ifremer à la pointe à Brest à l'occasion de la signature du pacte d'avenir pour la Bretagne. Cette décision répondait à l'intérêt national de valorisation de l'atout maritime de la France à un moment où nous nous engageons dans la transition écologique et où les grandes nations consacrent des sommes considérables à l'exploration des grands fonds marins. Il s'agit aujourd'hui de permettre la concrétisation de la décision du transfert, dans les meilleures conditions pour les personnels concernés, mais également pour l'organisme de recherche dans son ensemble. Les collectivités locales concernées ont d'ores et déjà travaillé sur des propositions qui intègrent à la fois les enjeux d'accueil immobilier, d'accompagnement en matière de ressources humaines et de maîtrise de coûts. Il s'agit aussi de placer la question du transfert de cet établissement dans la cohérence globale du renforcement de Brest comme site d'excellence mondial en matière de sciences et technologies de la mer, ce qui implique une mise en synergie des différents moyens affectés à cette priorité nationale. Aussi, dans ce contexte, il lui demande quelle seront les orientations du Gouvernement dans le cadre du prochain contrat de projet État-Région Bretagne afin de réussir le transfert du siège de l'Ifremer et plus globalement pour construire cette ambition maritime nationale.

Données clés

Auteur : [M. Richard Ferrand](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70836

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 décembre 2014](#), page 10133

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)